



Exploration Kintavar Inc.

États financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires d'Exploration Kintavar Inc.,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés d'Exploration Kintavar Inc. et de sa filiale (la « Société »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société aux 31 décembre 2023 et 2022 ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Nous avons déterminé qu'il n'y a pas de questions clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Autres points

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration attestant que nous avons respecté les règles éthiques pertinentes en matière d'indépendance et de communiquer avec eux toutes les relations et autres questions qui peuvent raisonnablement être considérées comme ayant une incidence sur notre indépendance et, le cas échéant, les sauvegardes associées.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Anand Beejan.

Ottawa (Ontario)

26 avril 2024

MNP SENCRL, s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Exploration Kintavar Inc.

États consolidés de la situation financière

Aux 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

	Note	Au 31 décembre 2023 \$	Au 31 décembre 2022 \$
Actif			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	1 405 854	1 555 039
Montants à recevoir	7	820 740	815 679
Inventaire		70 861	63 847
Placements - courants	5	310 000	1 200 000
Placements dans des sociétés cotées en bourse	6	51 625	48 550
Frais payés d'avance et autres		55 888	137 909
Actif courant		2 714 968	3 821 024
Actif non-courant			
Placements – non-courants	5	200 000	-
Actifs d'exploration et d'évaluation	8	2 201 212	2 386 603
Immobilisations corporelles	9	3 912 735	4 023 151
Actif non-courant		6 313 947	6 409 754
Total de l'actif		9 028 915	10 230 778
Passif			
Passif courant			
Créditeurs et frais courus	10	338 633	357 052
Revenus reportés		14 988	141 492
Subventions reportées		-	10 732
Dette à long-terme, portion court-terme	12	87 523	163 811
Passif lié à la prime sur les actions accréditives	11	-	171 610
Passif courant		441 144	844 697
Passif non-courant			
Passif d'impôts différés	20	212 233	181 363
Dette à long-terme	12	531 043	751 763
Passif non-courant		743 276	933 126
Total du passif		1 184 420	1 777 823
Capitaux propres			
Capital-actions	13	21 860 175	21 860 175
Bons de souscription	14	32 475	32 475
Options de courtiers	15	879	49 761
Options d'achat d'actions	16	439 730	1 844 441
Surplus d'apport		2 865 212	1 370 834
Déficit		(17 353 976)	(16 704 731)
Total des capitaux propres		7 844 495	8 452 955
Total du passif et des capitaux propres		9 028 915	10 230 778

Les notes en annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration

(s) Kiril Mugerma

Kiril Mugerma
Administrateur

(s) Geneviève Ayotte

Geneviève Ayotte
Administrateur

Exploration Kintavar Inc.

États consolidés des résultats et du résultat global

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

	Note	2023	2022
		\$	\$
Chiffre d'affaires		3 293 527	3 519 159
Honoraires de gestion de projets		333 511	29 456
Produits		3 627 038	3 548 615
Charges opérationnelles			
Exploration et évaluation, net des crédits d'impôt	18	557 872	1 574 802
Coûts des produits vendus		1 362 502	1 449 955
Salaires et charges sociales	17	1 165 805	1 005 965
Rémunération à base d'actions		40 785	107 995
Honoraires professionnels		109 042	128 362
Publicité, marketing et relation avec les investisseurs		57 399	80 199
Frais généraux et entretien		356 665	313 187
Administration		176 390	140 961
Frais d'enregistrement		22 514	31 177
Loyer		11 100	11 100
Assurances et taxes		56 383	50 584
Dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation		112 123	22 197
Amortissement des immobilisations corporelles		392 219	369 842
		4 420 799	5 286 326
Perte opérationnelle		(793 761)	(1 737 709)
Autres gains ou (pertes)			
Revenus d'intérêts		78 489	56 177
Charges financières		(65 363)	(87 386)
Autres revenus		9 639	23 884
Gain sur la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation		2 250	24 096
Gain (perte) de valeur non réalisée des placements dans des entreprises cotées		825	(41 850)
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles		(22 064)	(582)
		3 776	(25 661)
Perte nette avant impôt sur les bénéfices		(789 985)	(1 763 370)
Recouvrement d'impôts différés	20	140 740	11 748
Perte nette et globale		(649 245)	(1 751 622)
Perte de base et diluée par action		(0,005)	(0,014)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation de base et dilué		128 557 128	123 347,001

Les notes en annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Exploration Kintavar Inc.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

	Note	Nombre d'actions en circulation	Capital- actions	Bons de souscription	Option de courtiers	Options d'achat d'actions	Surplus d'apport	Déficit	Total des capitaux propres
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} janvier 2023		128 557 128	21 860 175	32 475	49 761	1 844 441	1 370 834	(16 704 731)	8 452 955
Perte nette et globale de l'exercice		-	-	-	-	-	-	(649 245)	(649 245)
Rémunération à base d'actions	16	-	-	-	-	40 785	-	-	40 785
Options expirés		-	-	-	-	(1 445 496)	1 445 496	-	-
Bons de souscription expirés		-	-	-	(48 882)	-	48 882	-	-
Solde au 31 décembre 2023		128 557 128	21 860 175	32 475	879	439 730	2 865 212	(17 353 976)	7 844 495

Les notes en annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Exploration Kintavar Inc.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

	Note	Nombre d'actions en circulation	Capital- actions \$	Bons de souscription \$	Options de courtiers \$	Options d'achat d'actions \$	Surplus d'apport \$	Déficit \$	Total des capitaux propres \$
Solde au 1^{er} janvier 2022		122 908 378	21 517 532	-	58 902	1 845 691	1 303 569	(14 920 634)	9 805 060
Perte nette et globale de l'exercice		-	-	-	-	-	-	(1 751 622)	(1 751 622)
Actions accréditatives émises dans le cadre d'un placement privé, net des frais d'émission	13	5 148 750	392 253	-	879	-	-	-	393 132
• Moins la prime		-	(171 610)	-	-	-	-	-	(171 610)
Rémunération à base d'actions	16	-	-	-	-	107 995	-	-	107 995
Options exercées		500 000	122 000	-	-	(52 000)	-	-	70 000
Options expirées		-	-	-	-	(57 245)	57 245	-	-
Bons de souscription expirés		-	-	-	(10 020)	-	10 020	-	-
Bons de souscription renouvelés	14	-	-	32 475	-	-	-	(32 475)	-
Solde au 31 décembre 2022		128 557 128	21 860 175	32 475	49 761	1 844 441	1 370 834	(16 704 731)	8 452 955

Les notes en annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Exploration Kintavar Inc.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

	Note	2023	2022
		\$	\$
Activités d'exploitation			
Perte nette de l'exercice		(649 245)	(1 751 622)
Ajustements pour :			
Intérêts courus sur les placements		(13 913)	(13 829)
Rémunération à base d'actions		40 785	107 995
Amortissement des immobilisations corporelles		392 219	369 842
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles		22 064	582
Gain sur la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation		(2 250)	(24 641)
Dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation	8	112 123	22 197
Recouvrement d'impôts différés	20	(140 740)	(11 748)
Gain (perte) de valeur non réalisée des placements dans des entreprises cotées		(825)	41 850
Désactualisation de la dette à long terme		-	4 367
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	21	(71 797)	(389 816)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(311 578)	(1 644 824)
Activités d'investissement			
Acquisition de placements		(510 000)	(1 200 000)
Disposition et encaissement de placements à échéance		1 200 000	1 000 000
Additions aux actifs d'exploration et d'évaluation		(26 732)	(26 912)
Paieement d'option reçus sur actif d'exploration et d'évaluation		100 000	145 000
Acquisition d'immobilisations corporelles		(311 367)	(34 080)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles		7 500	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		459 401	(115 992)
Activités de financement			
Placements privés accréditifs	13	-	411 900
Frais d'émission d'actions		-	(18 768)
Exercice d'options		-	70 000
Remboursement de la dette à long-terme		(297 008)	(154 781)
Remboursement des obligations locatives		-	(145 822)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(297 008)	162 529
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
		(149 185)	(1 598 286)
Trésorerie et équivalents de trésorerie - au début		1 555 039	3 153 325
Trésorerie et équivalents de trésorerie - à la fin		1 405 854	1 555 039

Les notes en annexes font partie intégrante des présents états financiers

Exploration Kintavar Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Exploration Kintavar Inc. (la « Société ») a été constituée le 24 mars 2017, à la suite de l'émission d'un certificat de fusion, en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) et est engagée dans l'acquisition, l'exploration et l'évaluation de propriétés minières au Canada. Les actions ordinaires classe A (« Actions ») de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») sous le symbole KTR. Le siège social et sa principale place d'affaires sont le 75, boulevard de Mortagne, Boucherville (Québec), Canada, J4B 6Y4.

La Société n'a pas encore déterminé si les propriétés minières renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement. La récupération du coût des propriétés minières dépend de la capacité de la Société à obtenir du financement nécessaire pour poursuivre l'exploration et l'évaluation de ses propriétés minières.

Les présents états financiers consolidés audités (les « États Financiers ») ont été établis conformément aux principes comptables valables dans un contexte de continuité d'exploitation qui prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités. En 2023, la Société a enregistré une perte nette de 649 245 \$ (1 751 622 \$ en 2022) et a accumulé un déficit de 17 353 976 \$ (16 704 731 \$ en 2022). Au 31 décembre 2023, la Société disposait d'un fonds de roulement de 2 273 824 \$ (2 976 327 \$ au 31 décembre 2022).

La direction est d'avis que la Société dispose de fonds suffisants pour payer ses dépenses générales et administratives courantes, pour engager les dépenses d'exploration et d'évaluation prévues pour honorer ses passifs, obligations et engagements existants dans les douze (12) mois à venir lorsqu'ils seront exigibles. Bien que la direction ait déjà réussi à obtenir du financement par le passé, rien ne garantit qu'elle y parviendra à l'avenir ni que ces sources de financement ou ces mesures seront offertes à la Société ou qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour cette dernière.

2. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

2.1 Déclaration de conformité

Les présents États Financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« *International Financial Reporting Standards* » ou les « *IFRS* ») telles qu'elles sont publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB ») et le Comité d'interprétation des IFRS (« IFRIC »).

Les États Financiers ont été approuvés lors du Conseil d'administration du 26 avril 2024.

2.2 Base d'évaluation

Les États Financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique à l'exception de certains actifs à la juste valeur. La Société a choisi de présenter le résultat net et résultat global dans un seul état financier.

Exploration Kintavar Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

2. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

2.3 Nouvelles normes comptables

Information sur les conventions comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratique 2 sur les IFRS) – Le 12 février 2021, l'IASB a publié des modifications à IAS 1 afin d'aider les entités à déterminer les conventions comptables à présenter dans les états financiers. Les modifications apportées à IAS 1 exigent qu'une entité divulgue ses méthodes comptables significatives plutôt que ses principales conventions comptables et explique comment une entité peut identifier une méthode comptable importante pour produire des informations à fournir dans les états financiers au profit des principaux utilisateurs des états financiers. Les modifications s'appliquent aux périodes de déclaration annuelle commençant le 1er janvier 2023 ou après cette date. Il n'y a pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

Modifications à l'IAS 8 - Définition des estimations comptables – Le 12 février 2021, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 8, dans laquelle est introduit la définition d'« estimations comptables ». Les modifications viennent clarifier la distinction à faire entre les changements d'estimations comptables et les changements de méthodes comptables et la correction d'erreurs. Les modifications viennent aussi préciser que les effets d'un changement d'une donnée d'entrée ou d'une technique d'évaluation utilisée pour établir une estimation comptable sont des changements d'estimations comptables s'ils ne découlent pas de la correction d'erreurs d'une période antérieure. Les modifications prennent effet le 1er janvier 2023. Leur application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

L'IAS 1 - Présentation des états financiers (« IAS 1 »), a été amendée en janvier 2020. L'IASB a publié des modifications à l'IAS 1 afin de préciser la façon de classer la dette et les autres passifs en éléments courants ou non courants. Ces modifications clarifient la définition d'un droit de reporter le règlement et précisent que les conditions qui existaient à la fin de la période de présentation de l'information financière sont celles qui doivent servir à déterminer s'il existe un droit de reporter le règlement d'un passif. Les modifications doivent être appliquées de manière rétrospective conformément à IAS 8 - Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs. Une demande antérieure est autorisée. La mise en œuvre de ces modifications ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la présentation de l'état de la situation financière de la Société.

En juin 2023, l'ISSB a publié la norme IFRS S1 - Exigences générales relatives à la divulgation d'informations financières relatives au développement durable, qui exige qu'une entité divulgue des informations sur tous les risques et opportunités liés au développement durable dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient une incidence sur les flux de trésorerie de l'entité, son accès au financement ou le coût du capital. Dans le même temps, l'ISSB a publié IFRS S2 - *Informations liées au climat*, avec les mêmes obligations d'information qu'IFRS S1, mais pour les risques et opportunités liés au climat. À l'heure actuelle, il n'y a pas d'obligation pour les entités canadiennes de se conformer aux normes de l'ISSB. Les autorités canadiennes, y compris le CSSB et l'ASC, se prononceront sur son application au Canada. La Société continuera d'évaluer l'incidence potentielle de ces deux nouvelles obligations d'information qui ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

2.4 Mode de consolidation

Les États Financiers de la Société comprennent ses comptes et ceux de sa filiale Pourvoirie Fer à Cheval (« la Pourvoirie ») détenue à 100% et acquise le 1^{er} août 2019. Cette filiale a pour mission d'offrir des forfaits d'hébergement et de chasse/pêche aux touristes et aux travailleurs de la région des Hautes-Laurentides. Le contrôle s'entend du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de tirer des avantages de ses activités. La totalité des transactions, des soldes, des produits et des charges intragroupes sont éliminés lors de la consolidation.

Exploration Kintavar Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

2. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

2.5 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les États Financiers sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

2.6 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier sont expirés, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants ont été transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

a) Actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Si l'actif financier n'est pas ultérieurement comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, alors l'évaluation initiale inclut les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou la génération de l'actif. Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes, selon les fins pour lesquelles les instruments ont été acquis.

Au coût amorti :

Les actifs financiers au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui se composent exclusivement de paiements de capital et d'intérêt détenus dans le cadre d'un modèle d'affaires dont le but est de percevoir ces montants. Les actifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés au montant qu'il est prévu de recevoir moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour les ramener à la juste valeur. Ultérieurement, les actifs financiers au coût amorti sont évalués en utilisant la méthode du taux d'intérêt en vigueur, diminué d'une provision pour les pertes anticipées. La trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements et les comptes débiteurs sont classés dans cette catégorie.

À la juste valeur par le biais du résultat net :

Les placements en titres de capitaux propres sont ultérieurement évalués à la juste valeur et les variations sont comptabilisées en résultat net. La catégorie comprend les titres négociables d'une société d'exploration minière cotée. Cet instrument est évalué à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat net. La juste valeur est déterminée en fonction des cours boursiers.

b) Passifs financiers

Au coût amorti

Les créditeurs et frais courus, le découvert bancaire et la dette à long-terme sont initialement comptabilisés au montant devant être payé moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Exploration Kintavar Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

c) Dépréciation d'actifs financiers

Au coût amorti :

La perte attendue représente l'écart entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie anticipés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. La valeur comptable de l'actif est réduite de ce montant soit directement, soit indirectement par le biais d'un compte de correction de valeur. Les provisions pour les pertes anticipées sont ajustées à la hausse ou à la baisse lors des périodes ultérieures si le montant de la perte anticipée augmente ou diminue.

Modèle d'appariement des pertes de crédit attendues :

IFRS 9 a introduit un modèle unique de dépréciation des pertes de crédit attendues (« ECL »), qui est basé sur les changements dans la qualité du crédit depuis l'application initiale. Les pertes de crédit attendues sont mesurées en fonction d'un montant pondéré en fonction des probabilités, de la valeur temporelle de l'argent et de renseignements raisonnables et justifiables concernant les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions de la conjoncture économique future. Les actifs financiers de la Société, autres que les actifs financiers évalués à la JVRN, comprennent les comptes débiteurs, dont les comptes clients, la Société applique l'approche simplifiée pour les comptes débiteurs. En utilisant l'approche simplifiée, la Société comptabilise une provision pour pertes égale aux ECL résultant de tous les cas de défaut possibles au cours de la durée de vie contractuelle des actifs. L'approche générale s'applique à tous les autres actifs financiers auxquels s'appliquent les exigences de dépréciation de l'IFRS 9.

La Société présume que le risque de crédit sur un actif financier a augmenté de façon importante s'il est en souffrance depuis plus de 30 jours. La Société considère qu'un actif financier est en défaut lorsque l'emprunteur est peu susceptible de payer la totalité de ses obligations de crédit envers la Société ou lorsque l'actif financier est en souffrance depuis plus de 90 jours.

La valeur comptable d'un actif financier est amortie (en partie ou en totalité) dans la mesure où il n'y a pas de perspective réaliste de recouvrement. C'est généralement le cas lorsque la Société détermine que le débiteur n'a pas d'actifs ou de sources de revenus qui pourraient générer des flux de trésorerie suffisants pour rembourser les montants visés par la radiation.

2.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend l'encaisse, les soldes en banque et des placements liquides à court terme dont l'échéance originale est d'au plus trois mois ou encaissables en tout temps sans pénalité.

2.8 Crédits d'impôt et droits miniers à recevoir

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais admissibles engagés et à des crédits de droits remboursables sur les pertes selon la Loi concernant les droits sur les mines. Ces crédits sont imputés en réduction des frais d'exploration et d'évaluation engagés. Étant donné que la Société a l'intention de réaliser la valeur de ses actifs et de ses dettes à travers la vente de ses actifs d'exploration et d'évaluation, l'impôt différé a été calculé en conséquence.

Exploration Kintavar Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

2. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

2.9 Placements courants

La Société considère que les placements courants sont ceux dont la durée au moment de l'achat est de plus de 90 jours, mais au plus un an.

2.10 Inventaire

L'inventaire se compose d'essence, de nourriture, de boisson, de matériels d'entretien ménager et de matériels promotionnels qui seront utilisés pour la vente de produits ou la prestation de services futurs à la Pourvoirie. L'inventaire est évalué au moindre du coût et de la valeur réalisable nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

2.11 Dépenses d'exploration et d'évaluation

Les actifs d'exploration et d'évaluation (« E&E ») comprennent les droits dans des propriétés d'exploration, payés ou acquis par un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs. Les droits miniers sont comptabilisés au coût d'acquisition moins les dévaluations accumulées. Les droits miniers et les options pour acquérir des participations indivises dans des droits miniers sont amortis uniquement lorsque ces propriétés sont mises en production.

Les dépenses d'E&E comprennent les coûts liés à la recherche initiale de gisements ayant un potentiel économique ou pour obtenir plus d'information sur les dépôts minéralisés existants. Les dépenses d'E&E comprennent aussi les coûts associés à la prospection, à l'échantillonnage, à l'excavation de tranchées, au forage et à d'autres travaux nécessaires à la recherche de minerai tel que les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques. Les dépenses relatives aux activités d'E&E sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Les dépenses d'E&E reflètent les coûts liés à l'établissement de la viabilité technique et commerciale de l'extraction d'une ressource minérale identifiée par l'exploration ou acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'une acquisition d'actifs. Les dépenses d'E&E incluent le coût pour :

- établir le volume et la teneur des gisements par des activités de forage de carottes, d'excavation de tranchées et d'échantillonnage dans un gisement qui est classé comme étant une ressource minérale ou une réserve prouvée et probable;
- déterminer les méthodes optimales d'extraction et les procédés métallurgiques et de traitement, incluant le procédé de séparation pour les propriétés minières de la Société;
- les études relatives à l'arpentage, au transport et aux besoins d'infrastructures;
- les activités relatives aux permis; et
- les évaluations économiques visant à déterminer si le développement de la matière minéralisée est commercialement justifié, y compris des études d'évaluation préliminaire, de préfaisabilité et de faisabilité finale.

Les dépenses d'E&E seront comptabilisées à l'état des résultats jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du futur développement de la propriété soient établies, et que ce développement reçoive l'approbation du conseil d'administration, à ce moment le projet minier entre en phase de développement

Les dépenses d'E&E comprennent les frais généraux directement attribuables aux activités afférentes.

Exploration Kintavar Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

2. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

La Société peut acquérir ou vendre une propriété conformément aux modalités d'une entente d'option. Compte tenu du fait que les options sont exercées entièrement à la discrétion du détenteur de l'option, les montants à payer ou à recevoir ne sont pas comptabilisés. Les paiements d'option sont comptabilisés lorsque versés ou reçus. Lors de cessions d'intérêt relativement à des conventions d'option, la Société ne comptabilise pas les dépenses d'exploration et d'évaluation engagées sur les propriétés par l'acquéreur. De plus, les contreparties reçues en trésorerie ou en actions de l'acquéreur sont portées dans l'ordre en diminution de la valeur comptable des dépenses capitalisées auparavant, de la valeur comptable des dépenses d'exploration et d'évaluation au résultat net, tout excédent étant comptabilisé comme un gain sur la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation en résultat net.

2.12 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre d'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront à la Société et que le coût peut être évalué de façon fiable.

La valeur comptable d'une immobilisation remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges dans l'état des résultats et du résultat global au cours de la période où ils sont engagés.

L'amortissement est calculé pour amortir les coûts des immobilisations corporelles, moins leurs valeurs résiduelles, sur leurs durées de vie utile, selon la méthode linéaire et les périodes indiquées ci-dessous pour les grandes catégories :

Matériel roulant	Linéaire 3 à 5 ans
Sentiers de pourvoirie	Linéaire 20 ans
Ligne électrique	Linéaire 20 ans
Frayères	Linéaire 20 ans
Équipements	Linéaire 10 ans
Immeubles	Linéaire 20 ans

La charge d'amortissement de chaque période est comptabilisée dans l'état des résultats. Dans le cas où certaines immobilisations corporelles liées à des activités d'exploration et d'évaluation d'un projet n'ayant pas atteint la phase pour laquelle la Société capitalise ses dépenses d'exploitation et d'exploration, la dépense d'amortissement est incluse dans l'état des résultats. L'amortissement d'un actif cesse lorsqu'il est classé comme étant détenu en vue de la vente (ou inclus dans un groupe destiné à être cédé qui est classé comme étant détenu en vue de la vente) ou lorsqu'il est décomptabilisé. Par conséquent, l'amortissement ne cesse pas lorsque l'actif est laissé inutilisé ou mis hors service, sauf si l'actif est entièrement amorti.

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée de vie utile de chacun des actifs sont revus annuellement et ajustés si nécessaire. Les gains et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif et sont présentés dans l'état des résultats.

Exploration Kintavar Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

2. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

2.13 Dévaluation des actifs non financiers

Les actifs d'E&E sont révisés, par zone d'intérêt, pour dévaluation s'il existe des indications à l'effet que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si de telles indications sont présentes, le montant recouvrable de l'actif est estimé afin de déterminer si une dévaluation existe. Lorsque l'actif ne génère pas de flux de trésorerie qui sont indépendants des autres actifs, la Société estime le montant recouvrable du groupe d'actifs (« CGU ») auquel l'actif en question appartient.

Le montant recouvrable d'un actif correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur moins le coût de vente et la valeur d'utilisation. Pour évaluer la valeur d'utilisation, les futurs flux de trésorerie estimatifs sont escomptés à leur valeur actualisée en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'évaluation actuelle du marché de la valeur temporelle monétaire et les risques spécifiques à l'actif pour lequel les futurs flux de trésorerie estimatifs n'ont pas été ajustés.

Si le montant recouvrable estimatif d'un actif (« CGU ») ou d'un groupe d'actifs est inférieur à sa valeur comptable, alors la valeur comptable est réduite au montant recouvrable. Une dévaluation est immédiatement constatée à l'état du résultat global. Lorsqu'une dévaluation se résorbe par la suite, la valeur comptable est augmentée au montant recouvrable révisé estimatif, mais uniquement dans la mesure où il ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune dévaluation n'avait d'abord été constatée. Un renversement est constaté en réduction de la charge de dépréciation pour la période.

Lorsque des claims expirent sur une propriété et que la Société décide de ne pas les renouveler, une dépense de dévaluation sera prise calculée en proportion du nombre de claims expirés sur le nombre de claims totaux précédant l'expiration.

2.14 Revenus reportés

Les montants reçus ou à recevoir avant la prestation des services sont classés dans les produits reportés. Les produits reportés incluent la partie des montants reçus ou facturés sur les forfaits de chasse et pêche pour lesquels les services n'ont pas encore été rendus. Comme la période de dépôt provenant de clients ne dépasse jamais 12 mois, la totalité des revenus reportés est classée comme passif courant.

2.15 Constatation des produits

Les produits se composent des honoraires de gestion de projets ainsi que des revenus générés par la filiale et provenant de la vente de forfaits de pourvoirie dont les forfaits de villégiature et d'hébergement de travailleurs, ainsi que d'autres revenus de pourvoirie connexes tels que la vente de matériels promotionnels, essence, permis de chasse et pêche, nourriture et boisson, etc.

i) Honoraires de gestion de projet

Lorsque la Société agit à titre d'opérateur sur une propriété qu'elle a optionnée, les dépenses encourues pour les travaux exécutés sur la propriété sont à la charge du partenaire qui a optionné la propriété. Des frais de gestion sont appliqués sur les frais refacturés. Ces frais de gestion sont comptabilisés au fur et à mesure que les coûts sont encourus pour réaliser les travaux.

Lorsque la Société agit à titre d'exploitant d'une propriété sur lequel elle ne détient aucun intérêt, tous les honoraires facturés sont comptabilisés à titre de frais de gestion, déduction faite des frais engagés.

Ces honoraires de gestion sont comptabilisés en produits dans l'état des pertes nettes et globales.

Exploration Kintavar Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

2. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

ii) Ventas de forfaits de pourvoirie

Les revenus provenant de la vente de forfaits sont comptabilisés au fur et à mesure des prestations rendues (c'est-à-dire par nuit consommée pour les loisirs et les forfaits d'hébergement de travailleurs). Les revenus provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque le contrôle est transféré au client, ce qui est réalisé lors de la livraison du produit.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

iii) Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts provenant d'un actif financier sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à la Société et que le montant du revenu peut être mesuré de manière fiable. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés au fil du temps en fonction du capital du taux d'intérêt effectif applicable.

2.16 Subventions gouvernementales

La Société reçoit une aide financière au titre des programmes incitatifs du gouvernement pour la recherche et le développement. Les subventions sont initialement comptabilisées comme des subventions gouvernementales à recevoir à la juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société respectera les conditions liées aux subventions. Ces subventions sont reconnues comme une réduction des dépenses connexes (dans l'état de la situation financière ou l'état des (pertes) bénéfiques selon la nature des dépenses).

Les subventions sont comptabilisées au prorata des coûts totaux attendus du contrat. Tout paiement reçu avant la réalisation des travaux associés est comptabilisé en subventions différées dans l'état de la situation financière.

2.17 Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur les résultats ou la perte pour les périodes présentées comprennent les impôts exigibles et les impôts différés. L'impôt est constaté sur le résultat ou la perte sauf dans la mesure où il est lié à des éléments constatés directement dans les capitaux propres, auquel cas il est constaté dans les capitaux propres.

La charge d'impôts exigibles correspond au montant d'impôts payables prévu sur les bénéfices imposables pour l'exercice, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période, ajustée pour les modifications aux impôts payables à l'égard des exercices précédents. La direction évalue périodiquement les positions adoptées dans les déclarations de revenus en ce qui a trait aux situations où la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle établit des provisions lorsqu'approprié en se fondant sur les montants qu'elle s'attend devoir payer aux autorités fiscales.

Exploration Kintavar Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

2. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

Les impôts différés sont comptabilisés à l'aide de la méthode du passif au bilan, en tenant compte des écarts temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers. Les écarts temporaires ne sont pas considérés, s'ils découlent de la constatation initiale d'un écart d'acquisition ou de la constatation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui au moment de la transaction n'affecte ni le profit ou la perte comptable ni fiscale. Le montant des impôts différés considéré reflète la façon de recouvrer ou régler la valeur comptable anticipée des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de présentation de la situation financière.

Un actif d'impôts différés est constaté uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible de façon que l'actif puisse être utilisé.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont présentés comme non exigibles et sont compensés lorsqu'un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôts exigibles contre les passifs d'impôts exigibles existe et lorsque les actifs et les passifs d'impôts différés ont trait à des impôts perçus par la même autorité fiscale, soit à l'égard de la même entité taxable ou de différentes entités taxables lorsqu'il y a intention d'acquitter le montant net des soldes.

2.18 Capitaux propres

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions. Les bons de souscription représentent l'allocation du montant reçu à l'émission d'unités ainsi que la charge comptabilisée pour les options de courtiers liés à des financements. Le compte d'options d'achats d'actions comprend les charges liées aux options d'achat d'actions jusqu'à leur exercice. Le surplus d'apport comprend des montants d'options et de bons de souscription qui ont expiré sans avoir été exercés.

La Société a appliqué l'approche de la valeur résiduelle pour répartir le produit reçu de l'offre d'unités entre leurs composantes respectives. La juste valeur des actions ordinaires a été déterminée en utilisant le cours des actions de la Société à la date d'émission. L'excédent du prix unitaire sur la juste valeur des actions ordinaires a été utilisé pour déterminer la valeur résiduelle. La valeur résiduelle est affectée aux bons de souscription.

Les frais relatifs à l'émission d'actions et de bons de souscription sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés et sont déduits des comptes de capitaux propres pour lesquels ils ont été engagés.

2.19 Titres accreditifs

La Société finance certains frais d'E&E au moyen de l'émission d'actions accreditives. Les déductions fiscales de dépenses relatives aux ressources sont renoncées en faveur des investisseurs conformément à la législation fiscale qui s'applique. L'émission d'unités accreditives représente en substance une émission d'actions ordinaires, de bons de souscription (le cas échéant) et la vente du droit aux déductions fiscales aux investisseurs. Lorsque les unités accreditives sont émises, la vente du droit aux déductions fiscales est reportée et présentée comme autres passifs à l'état de la situation financière. Le produit reçu des placements accreditifs est réparti entre le capital-actions, les bons de souscription émis et le passif selon la méthode résiduelle. Le produit est d'abord attribué aux actions selon le prix coté des actions existantes au moment de l'émission, puis aux bons de souscription (le cas échéant) selon la juste valeur des bons de souscription au moment de l'émission et tout résidu du produit est attribué au passif. La juste valeur des bons de souscription est estimée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes. La composante passive constatée initialement lors de l'émission des actions est renversée, lors de la renonciation au droit à déduction fiscale des investisseurs et lorsque des dépenses éligibles sont engagées et comptabilisées en résultat en recouvrement d'impôts différés.

Exploration Kintavar Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

2. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

2.20 Rémunération à base d'actions

La Société gère un régime de rémunération fondé sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, employés et consultants qui y sont admissibles. Le plan de la Société ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Un individu est considéré comme un employé lorsqu'il est un employé au sens juridique ou fiscal (employé direct) ou s'il offre des services similaires à ceux fournis par un employé direct, incluant les administrateurs de la Société. La charge est constatée sur la durée d'acquisition des droits pour les employés et sur la durée prévue au contrat des services rendus pour les non-employés.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, à moins que la juste valeur des services reçus ne puisse être mesurée de façon fiable. Lorsqu'un membre du personnel est rémunéré au moyen de paiements fondés sur des actions, la juste valeur des services reçus par ce membre du personnel est déterminée indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Cette juste valeur est évaluée à la date de l'octroi à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes et exclut l'incidence des conditions d'acquisition non liées au marché.

La rémunération fondée sur des actions est ultimement comptabilisée en charges à l'état du résultat global et la contrepartie est portée au crédit des surplus d'apport. Les options de courtiers liés à des financements sont comptabilisées comme frais d'émission d'actions en déduction des capitaux propres avec un crédit correspondant aux bons de souscription.

Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options d'achat d'actions dont l'acquisition est attendue.

Au moment de l'exercice d'une option d'achat d'actions, les produits reçus moins les coûts de transaction directement attribuables sont portés au capital-actions. Les charges accumulées reliées aux options d'achat d'actions comptabilisées au surplus d'apport sont transférées au capital-actions.

2.21 Perte par action

La perte par action est calculée en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. La perte diluée par action est calculée en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice en considérant l'effet de dilution des bons de souscription et des options d'achat d'actions à moins qu'elles aient un effet anti-dilutif.

2.22 Information sectorielle

La Société est présentement active dans deux secteurs, soit l'acquisition, l'exploration et l'évaluation de propriétés d'exploration ainsi que l'opération d'une pourvoirie de chasse et pêche et plein-air. Toutes les activités de la Société se déroulent au Canada. Les informations sectorielles pour les périodes de référence sont les suivantes :

Exploration Kintavar Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

2. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

	Exploration et évaluation	Pouvoirie (logement, chasse et pêche)	Total
	\$	\$	\$
2023			
Produits	333 511	3 293 527	3 627 038
Total de l'actif	4 544 548	4 484 367	9 028 915
Total du passif	117 962	1 066 458	1 184 420
2022			
Produits	32 956	3 515 659	3 548 615
Total de l'actif	5 683 811	4 546 967	10 230 778
Total du passif	347 204	1 430 619	1 777 823

L'équipe de direction du groupe surveille la performance de ces secteurs opérationnels et décide de l'allocation des ressources à ceux-ci. La performance sectorielle est surveillée à l'aide des résultats d'exploitation sectoriels ajustés.

3. ESTIMATIONS, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés. L'information sur les jugements significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

3.1 Dépréciation des actifs d'E&E

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou a pu reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'interprétations.

Pour les actifs d'E&E, la direction doit notamment porter un jugement sur les éléments suivants afin de déterminer s'il y a lieu ou non de procéder à un test de dépréciation : la période pendant laquelle la Société a le droit d'explorer dans la zone spécifique a expiré pendant cette période ou expirera dans un proche avenir et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé; d'importantes dépenses d'E&E ultérieures de ressources minérales dans la zone spécifique ne sont ni prévues au budget, ni programmées; l'E&E de ressources minérales dans la zone spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités de ressources minérales commercialement viables et la Société a décidé de cesser de telles activités dans la zone spécifique; ou encore, des données suffisantes existent pour indiquer que, bien qu'il soit probable qu'un développement dans la zone spécifique se poursuivra, la valeur comptable de l'actif d'E&E ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité à la suite du développement réussi ou de la vente.

Exploration Kintavar Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES (SUITE)

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'en estimer la valeur recouvrable, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient doit être déterminée. L'identification des unités génératrices de trésorerie est une étape qui nécessite une part considérable de jugement de la part de la direction. Le test de dépréciation d'un actif individuel ou d'une unité génératrice de trésorerie, aussi bien que l'identification d'une reprise de perte de valeur, requiert que la direction estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie. Pour ce faire, la direction a recours à plusieurs hypothèses qui se rapportent à des événements et des circonstances futurs.

Ces hypothèses et estimations devront être modifiées si de nouvelles informations s'avèrent disponibles. Dans un tel cas, les résultats réels en matière des dépréciations ou des reprises de perte de valeur pourraient être différents et nécessiter des ajustements significatifs aux actifs et aux résultats de la Société au cours du prochain exercice.

La perte de valeur totale des actifs d'E&E s'élève à 112 123 \$ pour 2023 (22 197 \$ pour 2022). Aucune reprise de perte de valeur n'a été comptabilisée pour les périodes considérées.

3.2 Impôt différé

L'évaluation de la probabilité d'un bénéfice imposable futur implique le jugement. Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles en réduction desquels des écarts temporaires déductibles ainsi que le report des crédits d'impôt non utilisés et les pertes d'impôt non utilisées pourront être imputés. La détermination de l'objectif de réalisation ou règlement des actifs et des passifs de la Société, qui devrait être par la vente des actifs de la Société implique également le jugement.

3.3 Évaluation du crédit de droits remboursable pour perte et du crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources

Les crédits de droits miniers remboursables et les crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources pour les périodes courantes et antérieures sont évalués au montant qu'il est prévu de recevoir des autorités fiscales en utilisant les taux d'imposition et la législation en matière de fiscalité qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Des incertitudes existent en ce qui a trait à l'interprétation de la réglementation fiscale, y compris les crédits de droits miniers et les crédits d'impôt relatifs aux ressources, de telle sorte que certaines dépenses pourraient être refusées par les autorités fiscales dans le calcul des crédits, ainsi que sur le montant et le moment du remboursement. Le calcul des crédits de droits miniers et des crédits d'impôt relatifs aux ressources réclamés par la Société implique nécessairement un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation et qu'un paiement aient été reçus des autorités fiscales dont ils relèvent.

Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues, ou de futurs changements à ces hypothèses, pourraient nécessiter des ajustements aux crédits de droits miniers et aux crédits d'impôt relatifs aux ressources, aux actifs et aux dépenses d'exploration et d'évaluation, et aux charges d'impôt sur le revenu lors d'exercices futurs.

Exploration Kintavar Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES (SUITE)

Les montants comptabilisés dans les états financiers sont basés sur les meilleures estimations et le jugement de la Société tel que décrit ci-dessus. Toutefois, l'incertitude inhérente quant à l'issue finale de ces éléments signifie que la résolution éventuelle pourrait différer des estimations comptables et ainsi avoir une incidence sur la situation financière de la Société, son rendement financier et ses flux de trésorerie.

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie disponible, les soldes bancaires et les placements liquides à court terme avec une échéance initiale de 3 mois maximum ou remboursables à tout moment sans pénalité.

Les placements à court terme détenus au 31 décembre 2023 et classés comme équivalents de trésorerie comprennent des certificats de placement garanti totalisant 1 155 570 \$ (862 000 \$ au 31 décembre 2022), portant intérêt à des taux variant de 4,50 % à 5,15 % et venant à échéance entre le 3 janvier 2024 et le 18 novembre 2024. Les intérêts et le capital peuvent être encaissés en tout temps sans pénalité.

La Société dispose de la facilité de crédit suivante:

- Marge de crédit d'exploitation, qui prévoit des avances d'un montant maximal de 50 000 \$ (50 000 \$ au 31 décembre 2022), portant intérêt au taux préférentiel de l'institution financière majoré de 2,35% (taux effectif de 9,55% au 31 décembre 2023). Au 31 décembre 2023, le montant impayé au terme de cette facilité de crédit était de néant (néant au 31 décembre 2022).

Aucun nouveau financement accreditif n'a été émis en 2023 et la Société a dépensé le montant total du financement accreditif du 29 décembre 2022, pour un total de 411 900 \$.

5. PLACEMENTS

Courants

Les placements courant au 31 décembre 2023 consistent en trois certificats de placements garantis non encaissables avant l'échéance. Les trois certificats totalisent 310 000 \$ en valeur nominale, portent intérêts à des taux de 5,30% à 5,70% et viennent à échéance entre le 4 novembre 2024 le 18 décembre 2024.

Les placements courants au 31 décembre 2022 consistent en cinq certificats de placements garantis non encaissables avant l'échéance. Les cinq certificats totalisent 1 200 000 \$ en valeur nominale, portent intérêt à des taux de 1,71 % à 5,09% et viennent à échéance entre le 23 février 2023 et le 12 décembre 2023.

Non-courants

Les placements non courants au 31 décembre 2023 consistent en un certificat de placement garanti non encaissable de 200 000 \$ à un taux de 5,70 % et venant à échéance le 3 novembre 2025.

Exploration Kintavar Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

6. PLACEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

La Société détient des titres négociables. Les investissements sont évalués à la juste valeur en fonction des cours du marché.

Les actions sont cotées à la Bourse. Le montant total des investissements peut être résumé comme suit :

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
	\$	\$
Gitennes Exploration Inc. – 750 000 actions ordinaires (600 000 au 31 décembre 2022)	11 250	12 000
Northern Superior Resources Inc. – 85 000 actions ordinaires (85 000 au 31 décembre 2022)	40 375	36 550
Placement dans des sociétés cotées en bourse	51 625	48 550

7. MONTANTS À RECEVOIR

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
	\$	\$
Comptes clients	640 630	244 512
Taxes de vente à recevoir	-	51 837
Crédits d'impôt et droits miniers à recevoir	96 681	470 670
Subvention gouvernementale à recevoir	69 516	21 407
Autres	13 913	27 253
Montants à recevoir	820 740	815 679

8. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

Coûts d'acquisition des propriétés d'exploration minières	Au 1 ^{er} janvier 2023	Additions	Dépréciation	Dispositions	Au 31 décembre 2023
	\$	\$	\$	\$	\$
Mitchi	939 478	21 837	(112 123) ²⁾	-	849 192
Anik ¹⁾	1 305 736	-	-	(100 000)	1 205 736
Rivière à l'aigle	99 114	-	-	-	99 114
Cousineau	5 535	1 010	-	-	6 545
New Mosher ¹⁾	-	-	-	-	-
Wabash	36 740	-	-	-	36 740
Baie Johann Beetz	-	2 347	-	-	2 347
Genex	-	1 538	-	-	1 538
	2 386 603	26 732	(112 123)	(100 000)	2 201 212

¹⁾ Des ententes d'options sont en vigueur sur ces propriétés. Voir les sections 8.1 et 8.2 pour plus d'informations.

²⁾ La Société a abandonné certains claims et elle a procédé à une dépréciation partielle.

Exploration Kintavar Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

8. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

Coûts d'acquisition des propriétés d'exploration minières	Au 1 ^{er}	Additions	Dépréciation	Dispositions	Au 31
	janvier 2022				décembre 2022
	\$	\$	\$	\$	\$
Mitchi	929 571	18 889	(8,982) ²⁾	-	939 478
Anik ¹⁾	1 405 654	82	-	(100 000)	1 305 736
Rivière à l'aigle	105 144	7 185	(13 215) ²⁾	-	99 114
Cousineau	4 779	756	-	-	5 535
New Mosher ¹⁾	-	-	-	-	-
Wabash	36 740	-	-	-	36 740
Baie Johann Beetz	23 359	-	-	(23 359)	-
	2 505 247	26 912	(22 197)	(123 359)	2 386 603

¹⁾ Des ententes d'options sont en vigueur sur ces propriétés. Voir les sections 8.1 et 8.2 pour plus d'informations.

²⁾ La Société a abandonné certains claims et elle a procédé à une dépréciation partielle

8.1 Anik

Le 27 mai 2020, la Société a signé une entente d'option avec IAMGOLD Corporation («IAMGOLD») lui permettant d'acquérir une participation indivise maximale de 80% dans le projet aurifère Anik en contrepartie des termes suivants:

	Paiements en	
	espèce	Travaux
	\$	\$
Première Option pour une participation initiale de 75%		
À la signature (complété)	75 000	-
Le ou avant le 26 mai 2021 (complété)	75 000	250 000
Le ou avant le 26 mai 2022 (complété)	100 000	500 000
Le ou avant le 26 mai 2023 (complété)	100 000	750 000
Le ou avant le 26 mai 2024	100 000	1 000 000
Le ou avant le 26 mai 2025	150 000	1 500 000
	600 000	4 000 000
Deuxième Option pour une participation additionnelle de 5%		
Livraison d'une étude de pré faisabilité au cours des 5 années suivantes et engagement à dépenser 500 000 \$ supplémentaire par année.	-	2 500 000
Total pour une participation maximale de 80%	600 000	6 500 000

Les deux options pourraient être exercées avant leur maturité au choix de IAMGOLD. Si les options sont exercées, la Société conservera une participation nette contributive de 25% ou 20% selon le cas, qui pourra être convertie au choix de la Société en une participation non contributive de 10% jusqu'à la production commerciale. La participation contributive sera soumise à des conditions de dilution normales et, après dilution à moins de 10%, se transformerait en une redevance de 1,5% sur les revenus nets de fonderie («NSR»). IAMGOLD se réserve le droit de racheter 0,75% du NSR pour 2 000 000 \$.

Exploration Kintavar Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

8. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (SUITE)

Conformément à la Convention, la Société recevra de IAMGOLD un montant supplémentaire de 400 000 \$ en espèces lors de la première déclaration d'au moins 300 000 onces d'or de ressources minérales indiquées 43-101. De plus, et dans chacun des cas, (a) sur décision de développer une première mine et plus tard (b) sur décision de déclarer la production commerciale sur tout ou sur une partie du Projet, IAMGOLD émettra un paiement de 1 000 000 \$ en espèces et/ou en actions ordinaires d'IAMGOLD. Au total, ces paiements supplémentaires pourraient atteindre un total de 2 400 000 \$.

8.2 New Mosher

Le 29 juin 2020, la Société a accordé à la société Gitennes Exploration Inc. («Gitennes») une option lui permettant d'acquérir une participation allant jusqu'à 85% des intérêts dans la propriété New Mosher. Pour obtenir ces intérêts dans la propriété, Gitennes doit effectuer des paiements en actions et en espèces à la Société et engager certaines dépenses d'exploration, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Les termes de l'accord d'option avec Gitennes pour la propriété New Mosher sont les suivants :

	Émission d'actions ordinaires	Travaux \$
Première option pour une participation initiale de 70%		
Acceptation du TSX-V (complété)	150 000	Néant
Au plus tard le 30 sept. 2021 (complété)	150 000	150 000
Au plus tard le 30 sept. 2022 (complété)	150 000	250 000
Au plus tard le 30 sept. 2023 (complété)	150 000	300 000
Au plus tard le 30 sept. 2024	400 000	300 000
Total d'une participation maximale de 70%	1 000 000	1 000 000

En effectuant les émissions d'actions et les dépenses d'exploration présentées ci-dessus, Gitennes obtiendra une participation de 70% pour la propriété New Mosher. Gitennes peut augmenter sa participation à 85% sur la propriété en produisant un calcul des ressources ou en menant une étude économique préliminaire d'ici le 30 septembre 2025. Gitennes versera à la Société un montant de 250 000\$ en espèces ou en actions à son gré lors du calcul des ressources et un supplément de 750 000 \$ en espèces uniquement lors de la livraison d'une étude économique préliminaire. Gitennes accordera à la Société un NSR de 1,5% sur chaque propriété sur lequel et conservera le droit de racheter à tout moment 1% pour 1 000 000 \$ CAD.

8.3 Baie Johann Beetz

Le 16 août 2022, la Société a conclu une entente avec Brunswick Exploration Inc. (BRW) pour optionner la propriété Baie Johan Beetz (BJB) sur la Côte-Nord du Québec.

Exploration Kintavar Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

8. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (SUITE)

Le 17 août 2023, suite au non-respect des conditions du 2e jalon qui exigeait un paiement en espèces de 100 000 \$ et des travaux sur le terrain de 150 000 \$, BRW a abandonné son option sur la propriété de BJB. Kintavar détient à nouveau 100% des droits sur la propriété.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Valeur nette comptable au 1 ^{er} janvier 2023				Valeur nette comptable au 31 décembre 2023
	2023	Additions	Disposition	Amortissement	2023
	\$	\$	\$	\$	\$
Matériel roulant	212 642	218 030	(29 564)	(98 733)	302 375
Sentiers de pourvoirie	63 871	-	-	(3 851)	60 020
Ligne électrique	268 193	-	-	(15 237)	252 956
Frayères	63 871	-	-	(3 851)	60 020
Équipements	416 259	93 337	-	(61 873)	447 723
Immeubles ⁽¹⁾	2 998 315	-	-	(208 674)	2 789 641
	4 023 151	311 367	(29 564)	(392 219)	3 912 735

	Valeur nette comptable au 1 ^{er} janvier 2022				Valeur nette comptable au 31 décembre 2022
	2022	Additions	Disposition	Amortissement	2022
	\$	\$	\$	\$	\$
Matériel roulant	272 837	20 200	(582)	(79 813)	212 642
Sentiers de pourvoirie	67 723	-	-	(3 852)	63 871
Ligne électrique	276 019	7 380	-	(15 206)	268 193
Frayères	67 723	-	-	(3 852)	63 871
Équipements	468 206	6 500	-	(58 447)	416 259
Immeubles	3 206 987	-	-	(208 672)	2 998 315
	4 359 495	34 080	(582)	(369 842)	4 023 151

	Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
	\$	\$	\$	\$
Matériel roulant	613 519	(311 143)	302 376	212 642
Sentiers de pourvoirie	77 032	(17 011)	60 021	63 871
Ligne électrique	304 471	(51 787)	252 954	268 193
Frayères	77 032	(17 011)	60 021	63 871
Équipement de pourvoirie	678 346	(230 623)	447 723	416 259
Immeubles	3 499 702	(710 062)	2 789 640	2 998 315
	5 250 372	(1 337 637)	3 912 735	4 023 151

Exploration Kintavar Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	188 522	219 068
Dû à Ressources Géoméga Inc. (note 19)	38 420	11 816
Salaires à payer	37 727	46 597
Vacances à payer	26 572	27 594
Sommes à remettre à l'État	47 392	51 977
Créditeurs et frais courus	338 633	357 052

11. PASSIF LIÉ À LA PRIME SUR LES ACTIONS ACCRÉDITIVES

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	171 610	136 469
Augmentation, déduction faite des frais d'émission	-	171 610
Réduction découlant des dépenses admissibles d'exploration	(171 610)	(136 469)
Passif lié à la prime sur les actions accréditives	-	171 610

12. DETTE À LONG-TERME

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
	\$	\$
Emprunt à terme garanti par une hypothèque de premier rang sur les biens meubles actuels et futurs de la Société, sur les biens immeubles actuels et sur l'universalité des créances ainsi que par une garantie solidaire de la Société et sa filiale. Le prêt porte intérêt au taux préférentiel majoré de 1,75 % (8% au 31 décembre 2023). Les intérêts et le capital sont payables mensuellement et viennent à échéance en septembre 2030.	222 361	388 889
Emprunt à terme garanti par une hypothèque de premier rang sur les biens meubles actuels et futurs de la Société, sur les biens immeubles actuels et sur l'universalité des créances ainsi que par une garantie solidaire de la Société et sa filiale. Le prêt porte intérêt au taux de 6,3%. Les intérêts sont payables mensuellement et viennent à échéance en octobre 2033.	356 681	382 107
Emprunt à terme garanti par une hypothèque de premier rang sur un équipement, au taux de 7,49 % et remboursable par versements de 1 079 \$ jusqu'en novembre 2024.	11 437	23 057

Exploration Kintavar Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

12. DETTE À LONG-TERME (SUITE)

Report de la page précédente	590 479	794 053
Emprunts à termes servant à financer du matériel roulant. Ces emprunts portent des taux d'intérêts de 3,75%, sont remboursables par versements totalisant 1 384\$ et échéant en septembre 2025.	28 087	46 637
Comptes d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) reçus dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Les prêts n'ont pas porté intérêt et ont été payés en entier en décembre 2023.	-	74 884
Partie courante	(87 523)	(163 811)
Dettes à long-terme – partie non courante	531 043	751 763

13. CAPITAL-ACTIONS

13.1 Autorisé

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires de classe A, B, C et d'actions spéciales de classe A, B, C et D. Les actions sont les seules à être émises avec les restrictions et privilèges suivants: droit de vote et participatives avec dividendes tel que voté par le conseil d'administration.

13.2 Placements privés

Décembre 2022

Le 29 décembre 2022, la Société a clôturé un placement privé composé de 5 148 750 actions accréditatives émises au prix de 0,08 \$ l'action. Chaque unité est composée d'une action et d'un bon de souscription, chaque bon de souscription entier permettant à son détenteur d'acquérir une action au prix de 0,10 \$ l'action jusqu'au 29 décembre 2024. Un total de 19 648 \$ de frais d'émission a été engagé pour cette transaction. Ces frais d'émission ont été répartis proportionnellement entre le capital-actions et le passif lié à la prime sur les actions accréditatives.

La totalité du produit brut de l'émission des 5 148 750 unités a été affectée au capital-actions selon la méthode de la valeur résiduelle. La valeur de l'action à la clôture étant inférieure au prix d'émission, aucune valeur n'a été attribuée aux bons de souscription. La valeur de l'action de la Société est réputée être la valeur de l'action à la clôture soit 0,045 \$. Ainsi, la valeur résiduelle attribuée à la renonciation aux actions accréditatives est de 0,035 \$, pour une valeur totale de 180 206 \$, laquelle a été créditée au passif relatif à la prime sur les actions accréditatives.

Dans le cadre du placement privé, la Société a émis 109 900 options de courtiers. Chaque option de courtier permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,10 \$ pendant 2 ans. La valeur totale des options de courtiers est de 879 \$, laquelle a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes selon les hypothèses suivantes : aucun dividende par action, volatilité prévue de 71,50 % ainsi qu'un taux d'intérêt sans risque de 3,92 % et une durée prévue de 2 ans.

Dans le cadre du placement privé, la Société a émis 603 485 options de courtiers. Chaque option de courtiers permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,23 \$ pendant 2 ans. La valeur totale des options de courtiers est de 48 882 \$, laquelle a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes selon les hypothèses suivantes : aucun dividende par action, volatilité prévue de 78,69 % ainsi qu'un taux d'intérêt sans risque de 1,00 % et une durée prévue de 2 ans.

Exploration Kintavar Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

13. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

13.3 Perte par action

Le calcul de la perte de base par action repose sur la perte pour l'année concernée divisée par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'année. Pour le calcul de la perte par action diluée des activités poursuivies, les actions ordinaires potentielles, telles que les options d'achat d'actions, les options de courtier et les bons de souscription, n'ont pas été prises en considération, car leur conversion aurait pour effet de réduire la perte par action des activités poursuivies et aurait donc un effet de dilution négatif.

13.4 Gestion du capital

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à préserver sa capacité de poursuivre ses opérations ainsi que ses programmes d'E&E. Elle gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, acquérir ou vendre des titres miniers pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière. Le capital de la Société se compose des capitaux propres et les balances et changements des capitaux propres sont reflétés dans l'état des variations des capitaux propres.

La Société n'a aucune exigence en matière de capital à laquelle elle est soumise en vertu de règles extérieures, exigences réglementaires ou contractuelles, à moins qu'elle complète un placement accreditif, dans quel cas, les fonds sont réservés aux travaux d'exploration (la Société était conforme durant l'année).

14. BONS DE SOUSCRIPTION

Les changements aux bons de souscription de la Société se détaillent comme suit :

	2023		2022	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au début	10 968 149	0,15	5 819 399	0,19
Émis	-	-	5 148 750	0,10
Expirés	(3 113 149)	0,23	-	-
Solde à la fin	7 855 000	0,12	10 968 149	0,15

Les bons de souscription en circulation au 31 décembre 2023 sont les suivants :

Nombre de bons de souscription	Prix de levée \$	Date d'expiration
5 148 750	0,10	29 décembre 2024
2 706 250	0,15	11 décembre 2025
7 855 000		

Exploration Kintavar Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

14. BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

Le 5 décembre 2022, les 2 706 250 bons de souscription échéants le 11 décembre 2022 ont été prolongés de trois ans. La juste valeur estimative de 32 475 \$ a été enregistrée dans les bons de souscription et la contrepartie est enregistrée au déficit. Cette juste valeur a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes calculée pour la différence entre la période prolongée et la période résiduelle au moment où la décision de la prolongation a été prise. Les hypothèses suivantes ont été considérées respectivement: aucun dividende par action, volatilité prévue de 75.71 % et 42.49 %, taux d'intérêt sans risque de 3,40 % et 4,11 %, et durée prévue de 3,02 et 0,02 ans.

15. OPTIONS DE COURTIER

Les opérations sur les options de courtiers se détaillent comme suit:

	2023		2022	
	Nombre d'options de courtiers	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options de courtiers	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début	713 385	\$ 0,21	1 058 933	\$ 0,20
Émis	-	-	109 900	0,10
Exercés	-	-	-	-
Expirés	(603 485)	0,23	(455 448)	0,15
Solde à la fin	109 900	0,10	713 385	0,21

Les options de courtiers en circulation au 31 décembre 2023 sont les suivantes:

Nombre d'options de courtiers	Prix de levée	Date d'expiration
	\$	
109 900	0,10	29 décembre 2024
109 900		

16. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Les opérations sur les options d'achat d'actions se détaillent comme suit:

	2023		2022	
	Nombre d'options	Prix moyen pondéré de levée	Nombre d'options	Prix moyen pondéré de levée
Solde au début	11 330 000	\$ 0,28	10 297 500	\$ 0,27
Attribuées	-	-	2 275 000	0,10
Exercées	-	-	(500 000)	0,14
Renoncées	(18 750)	0,10	(193 750)	0,12
Expirés	(5 506 250)	0,38	(548 750)	0,14
Solde à la fin	5 805 000	0,13	11 330 000	0,25
Solde à la fin, exerçable	5 273 750	0,13	9 395 000	0,28

Exploration Kintavar Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

16. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (CONT'D)

Les options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2023 sont les suivantes:

Nombre d'options en circulation	Nombre d'options exerçables	Prix de levée	Date d'expiration
		\$	
920 000	920 000	0,17	20 juin 2024
1 357 500	1 357 500	0,10	29 juin 2025
100 000	100 000	0,09	15 décembre 2025
1 302 500	1 302 500	0,17	10 juin 2026
2 125 000	1 593 750	0,10	09 juin 2027
5 805 000	5 273 750		

Le 16 juin 2023, les actionnaires de la Société ont renouvelé le plan d'options sur actions qui stipule que le nombre maximum d'actions ordinaires du capital de la Société pouvant être réservées pour attribution dans le cadre du plan est limité à 10 % des Actions en circulation.

Le 9 juin 2022, la Société a octroyé 2 275 000 options d'achat d'actions aux employés et administrateurs, au prix de 0,10 \$. La juste valeur des options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes sur la base des hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 3,112 %, volatilité attendue de 79,79 %, aucun dividende par action et durée attendue des options de 3,75 ans.

Toutes les options attribuées sont soumises aux mêmes conditions. A compter de la date d'attribution, les options sont acquises par tranches de 25% tous les 6 mois, sont valables 5 ans et ont été attribuées à une valeur égale ou supérieure à celle du marché à la clôture précédant l'attribution.

La durée prévue des options d'achat d'actions a été estimée en considérant des situations comparables pour des sociétés similaires à la Société. La volatilité prévue est déterminée en calculant la volatilité historique du cours des actions ordinaires de la Société précédant la date d'émission et pour une période correspondant à la durée de vie prévue des options.

17. RÉMUNÉRATION

	2023	2022
	\$	\$
Salaires	1 432 101	1 643 788
Charges sociales	120 180	262 797
Salaires et charge sociales	1 552 281	1 906 585
Salaires et charges sociales présentés dans les dépenses d'exploration et d'évaluation	(386 476)	(900 620)
Salaires et charges sociales présentés à l'état du résultat global	1 165 805	1 005 965

Exploration Kintavar Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022
(En dollars canadiens)

18. DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	2023	2022
	\$	\$
Salaires et charges sociales	386 476	900 620
Estimation des ressources	59 743	-
Évaluation économique préliminaire	26 104	-
Géologie et prospection	2 500	-
Forages	(193)	428 657
Analyses	65 090	204 458
Géophysique	-	80 548
Géochimie	841	1 989
Métallurgie	18 184	-
Hébergement et déplacement	14 702	30 474
Fournitures	70 482	332 371
Taxes, permis et assurances	10 624	4 684
Dépenses d'exploration et d'évaluation avant les crédits d'impôt	654 553	1 983 891
Crédits d'impôt	(96 681)	(409 089)
Dépenses d'exploration et d'évaluation	557 872	1 574 802

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

19.1 Transactions avec Ressources Géoméga Inc. (« Géoméga »):

Au 31 décembre 2023, Géoméga détenait 13,11 % de la Société (13,11 % au 31 décembre 2022).

Les transactions suivantes ont eu lieu dans le cours normal des opérations entre la Société et Géoméga ou sa filiale :

	2023	2022
	\$	\$
Ventes	(7 738)	(3 500)
Dépenses d'exploration et d'évaluation	(504)	(460)
Déplacements, conventions et relations avec les investisseurs	8 932	12 132
Loyer	11 100	11 100
Total	11 790	19 272

Au 31 décembre 2023, la Société devait 38 420 \$ (11 816 \$ au 31 décembre 2022) à Géoméga, et ce montant dû à un actionnaire avec influence notable ne porte pas intérêt, ne comporte aucune sûreté et est remboursable sur demande.

19.2 Dans le cours normal des affaires :

Une société au sein de laquelle un administrateur est un associé a facturé des honoraires totalisant 5 940 \$ (14 247 \$ en 2022) enregistrés en tant qu'honoraires légaux et frais d'émission d'actions. Au 31 décembre 2023, le montant dû à cette société apparentée était de 2 739 \$ (11 040 \$ au 31 décembre 2022).

Au cours de l'exercice 2023, aucune option d'achat d'actions de la Société n'a été attribuée aux dirigeants et administrateurs de la Société (1 500 000 au cours de l'exercice 2022). Pour la même période, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états consolidés de la perte et du résultat étendu à titre de rémunération à base d'actions (80 361 \$ pour l'exercice 2022).

Exploration Kintavar Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (CONT'D)

19.3 Hors du cours normal des affaires :

Au cours de l'exercice 2022, des dirigeants et administrateurs de la Société ont exercé 500 000 options (nul en 2023) pour un total de 70 000 \$ et ont participé à un placement privé réalisé par la Société pour un total de 5 000 \$.

20. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La dépense d'impôt différé est constituée des éléments suivants :

	2023	2022
	\$	\$
Recouvrement d'impôt différé		
Prime sur émission d'actions accréditives	171 610	136 469
Dépense d'impôt différé	(30 870)	(124 721)
Total - recouvrement d'impôt différé	140 740	11 748

Les différences entre la provision pour impôt figurant sur les états financiers et la provision pour impôt calculé selon le taux d'imposition statutaire combiné canadien se détaillent comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Perte nette avant impôt	(789 985)	(1 763 371)
	-	-
Impôts au taux d'imposition de base combiné fédéral et provincial de 26,50 % (26,50 % en 2022)	(209 346)	(467 293)
Dépenses non déductibles et autres	(1 597)	34 091
Incidence fiscale de la renonciation aux déductions de dépenses admissibles en faveur des porteurs d'actions accréditives	109 154	493 960
Amortissement des primes sur les actions accréditives	(171 610)	(136 469)
Différences temporelles pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu	132 658	66 963
	(140 740)	(11 748)

Les composantes importantes des actifs et passifs d'impôt différés sont les suivantes :

	2023	2022
	\$	\$
Actifs d'impôts différés		
Pertes autres qu'en capital	138 431	191 972
Total des actifs d'impôts différés	138 431	191 972
Passifs d'impôts différés		
Immobilisations corporelles	(350 664)	(373 335)
Total des passifs d'impôts différés	(350 664)	(373 335)
Passifs d'impôts différés	(212 233)	(181 363)

Exploration Kintavar Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

20. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (SUITE)

La réalisation de bénéfices imposables dans la Société est dépendante de plusieurs facteurs, incluant la vente de propriétés. Les actifs d'impôts différés sont reconnus seulement dans la mesure où il est probable que suffisamment de bénéfices imposables futurs seront réalisés afin de permettre de récupérer l'actif correspondant. En conséquence, certains actifs d'impôt différés n'ont pas été comptabilisés.

Au 31 décembre, la Société avait des actifs d'impôts différés non comptabilisés qui se détaillent comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Immobilisations corporelles	5 314	4 614
Placements dans des sociétés cotées en bourse	10 756	13 108
Actifs d'exploration et d'évaluation	575 223	475 266
Frais d'émission d'actions	30 968	48 147
Pertes autres qu'en capital	1 083 356	1 045 458
Actifs d'impôt différés	1 705 617	1 586 593

Au 31 décembre 2023, la Société a les pertes reportées suivantes pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu, avec les dates d'expiration suivantes :

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2030	10 596	10 596
2031	103 771	103 771
2032	88 758	88 758
2033	93 911	93 911
2034	168 249	168 144
2035	210 340	210 234
2036	60 304	60 241
2037	331 823	331 682
2038	1 103 835	1 095 584
2039	228 450	223 445
2040	514 159	513 101
2041	530 290	530 290
2042	463 633	463 633
2043	186 407	186 407
	4 094 526	4 079 797

Exploration Kintavar Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2023	2022
	\$	\$
Montants à recevoir	8 852	131 781
Inventaire	(7 014)	(2 039)
Frais payés d'avance et autres	82 021	16 133
Créditeurs et frais courus	(18 420)	(226 301)
Revenus reportés	(126 504)	(320 122)
Subventions reportés	(10 732)	10 732
	(71 797)	(389 816)

Opérations sans effet sur la trésorerie

	2023	2022
	\$	\$
Émission d'options de courtier à titre de frais de transaction sur un placement privé	-	879
Encaissement d'un paiement d'option sur un actif d'exploration et d'évaluation en actions d'une société cotée en bourse	2 250	3 000
Vente d'un actif d'exploration et d'évaluation contre des actions d'une société cotée	-	32 475

22. INSTRUMENTS ET RISQUES FINANCIERS

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives. Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que la politique en matière de gestion des risques financiers se détaillent comme suit:

22.1 Risques de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Société surveille son exposition aux taux d'intérêt et n'a conclu aucun instrument financier dérivé pour gérer ce risque.

Comme les certificats de placement garanti sont à taux fixe, la Société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt sur les instruments eux-mêmes. Les autres actifs financiers de la Société ne comportent aucun risque de taux d'intérêt puisqu'ils ne portent pas intérêt.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur l'une de ses dettes à long terme, dont le taux d'intérêt fluctue en fonction du taux préférentiel de la banque. Au 31 décembre 2023, la dette de la Société exposée aux fluctuations des taux d'intérêt s'élève à 222 361 \$. Si le taux d'intérêt sur la facilité de crédit avait été supérieur (inférieur) de 50 points de base relativement à cette dette à long terme au 31 décembre 2023, l'impact sur le bénéfice net aurait été de 1 112\$. Les autres passifs financiers de la Société ne comportent aucun risque de taux d'intérêt puisqu'ils ne portent pas intérêt.

Exploration Kintavar Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022
(En dollars canadiens)

22. INSTRUMENTS ET RISQUES FINANCIERS (SUITE)

22.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une des parties à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Société est assujettie à des risques de crédit par la trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements et les crédits et taxes à recevoir. La Société réduit le risque de crédit en maintenant une partie de la trésorerie et équivalents de trésorerie et ses placements dans des instruments financiers détenus chez une banque à charte canadienne, un courtier détenu par une banque à charte ou une société indépendante de courtiers en valeurs mobilières membre du Fonds canadien de protection des épargnants.

Au 31 décembre 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les investissements comprennent des certificats de placement garantis émis par des banques canadiennes ou garantis par le Fonds canadien de protection des épargnants.

Il existe un risque de crédit sur les comptes clients de la Société qui ont augmenté considérablement par rapport à l'année précédente. Une partie substantielle de ces créances provient de grandes entreprises réputées avec lesquelles la Société a un historique de facturation et de recouvrement réguliers, ce qui limite le risque de crédit.

22.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La direction estime qu'elle possède suffisamment de fonds pour financer ses activités et respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Au 31 décembre 2023, la Société est engagée à l'égard de paiements futurs minimums de capital et d'intérêts sur la dette, comme suit :

	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et frais courus (note 10)	338 633	-	-	338 633
Dette à long-terme (note 12)	126 161	382 176	294 811	803 148
	464 794	382 176	294 811	1 141 781

22.4 Juste valeur

Certaines des méthodes comptables et des obligations d'information de la Société nécessitent l'établissement de la juste valeur. La juste valeur est le montant auquel un instrument financier pourrait être échangé entre des parties consentantes en fonction des conditions du marché applicables à des instruments comportant des risques, un capital et une durée à l'échéance identiques. Les estimations de la juste valeur sont basées sur les cours du marché et d'autres méthodes d'évaluation. Les justes valeurs ont été déterminées aux fins de la comptabilisation ou des informations à fournir selon la hiérarchie des justes valeurs figurant dans les méthodes comptables relatives aux instruments financiers de la Société. Lorsqu'il y a lieu, des informations complémentaires sur les hypothèses retenues pour évaluer la juste valeur sont présentées dans les notes se rapportant à l'actif ou au passif concerné. Les instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur après la comptabilisation initiale sont regroupés dans une hiérarchie basée sur le degré auquel la juste valeur est observable comme suit :

Exploration Kintavar Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(En dollars canadiens)

22. INSTRUMENTS ET RISQUES FINANCIERS (SUITE)

- Niveau 1 – Les évaluations à la juste valeur sont des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 - Les évaluations de la juste valeur sont celles dérivées de données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif soit directement (c'est-à-dire sous forme de prix) soit indirectement (c'est-à-dire dérivées des prix) ; et
- Niveau 3 – Les évaluations à la juste valeur sont celles dérivées de techniques d'évaluation qui incluent des données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Les placements dans des sociétés cotées en bourse évalué à la juste valeur dans l'état de la situation financière sont classés dans le niveau 1. Les certificats de placements garantis comptabilisés dans les placements sont classés au niveau 2, car les évaluations à la juste valeur sont celles qui sont dérivées de données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire sous forme de prix) ou indirectement (c'est-à-dire dérivées de des prix). Pour tous les autres actifs et passifs financiers, leur valeur comptable nette est une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu de leurs échéances relativement courtes.